

Quartier du Portrieux : un second cœur de ville

En lien étroit avec l'aménagement des terre-pleins du Port d'Armor, la réunion publique du 10 juillet dernier était aussi consacrée à l'avant-projet de la requalification du quartier du Portrieux. Cet échange a permis de présenter les grands principes d'aménagement.



Marcel Quélen, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, synthétise : « Les diagnostics l'ont bien souligné : il n'existe pas de réelle continuité entre le môle du Pôle nautique et le Port d'Armor. Le quartier du Portrieux doit donc tout d'abord devenir à la fois un trait d'union harmonieux et fonctionnel entre ces deux pôles, et aussi s'affirmer comme un cœur de vie urbaine de station littorale. C'est dans la réponse à cette double vocation, lieu de transition et lieu de vie, que réside l'enjeu principal du réaménagement du Portrieux. »

En ce sens, le quai de la République est le point central du projet. Afin d'exploiter la richesse du panorama littoral, le couloir de stationnement côté port d'échouage sera transformé en promenade piétonne côté mer entre le quai Richet et le carré de la Douane. Agrémenté d'une aire de jeux, de mobilier urbain et de plantations basses, son aménagement doit inciter à la balade jusqu'au Port d'Armor.

De fait, tout en conservant le double sens de circulation, l'artère principale sera réduite dans sa largeur (6 mètres) pour se muer en véritable zone de rencontre entre

piétons, cyclistes et voitures. Côté sécurité, la circulation, déjà limitée à 30 km/h, sera un peu plus régulée par l'ajout de trois plateaux surélevés longs de 20 mètres.

S'ouvrir vers la mer

Pour ouvrir encore un peu plus le quartier vers la mer, une grande esplanade verra également le jour en lieu et place de l'actuelle aire de jeux (elle-même déplacée au bout du quai Richet) et du Monument aux morts (déplacé à l'Hôtel de Ville).

Une belle perspective prolongée jusqu'à la mer avec un escalier de quelques marches et une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, alors que les Jardins



du Port conservent leur vocation actuelle, mais se retrouvent libérés de la circulation au pied des habitations. La portion ouverte aujourd'hui aux voitures devenant une voie réservée aux riverains et aux livraisons. L'ensemble doit devenir une place agréable et conviviale, attractive pour les commerces et un lieu de prédilection pour des soirées en bord de mer, dîner ou prendre un verre en terrasse...

Stationner différemment

Ces nouveaux aménagements entraînent logiquement le déplacement des places de parking de 300 à 400 mètres vers le futur terre-plein du Port d'Armor (voir article page précédente) où une soixantaine de véhicules supplémentaires pourra stationner. Les places réservées aux personnes à mobilité réduite, aux patients des professionnels de santé, aux taxis et aux livraisons seront bien entendues préservées.

Sylvain Perrigault du cabinet d'études Quarta en charge du dossier : « Le stationnement en bataille a été préféré à celui le long des voies. Le gain de place est évidemment conséquent. De plus, il évite les créneaux, difficilement maîtrisés par certains conducteurs, et il sécurise la sortie des passagers qui ne se trouvent jamais d'un côté ou de l'autre de la rue en descendant de voiture. Enfin, c'est une zone de rencontre où la vitesse est très modérée. Cela doit aussi faciliter les manœuvres. »

Un travail collectif

Une concertation nécessaire, souhaitée par l'équipe municipale, a été menée avec le comité de quartier. Les riverains, les professions libérales et les commerçants ont aussi chacun pu faire part de leurs attentes et préoccupations. Certains points restent encore à approfondir, en particulier la jonction avec la rue de la Victoire et le pied de l'immeuble de la résidence Arc en Ciel. Ainsi, la validation définitive du projet pourrait intervenir pour la fin de l'année, pour un démarrage des travaux en septembre 2016, après le bouclage de la phase administrative (consultation des entreprises et attribution des marchés, préparation de chantier) durant le 1^{er} semestre et une fois la saison touristique terminée.

Les plans définitifs d'aménagement, en cours de validation, seront publiés dans le prochain magazine.